QUOTIDIEN - 25 CENTIMES.

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 186. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

SAMEDI 2 JUILLET 1932.

BUREAUX :
ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING (Téléph. 9-85) 3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME.

LA CULTURE PHYSIQUE ET LES SPORTS

L'utilité et les bienfaits des sports ne sont plus à démontrer. Néanmoins, le nombre de ceux et de celles qui, en France, s'y livrent est encore infime. Dans notre pays, il n'y a pas deux jeunes gens sur dix qui les pratiquent assidûment et sérieusement. Chez nous, tout le monde ou presque s'intéresse aux sports, des foules enthousiastes se pressent aux moindres manifestations sportives et chacun veut être au courant des toutes dernières performances, mais, malgré cet engouement, trop peu mettent la main à la pâte.

Le boxeur Nordiste Henri POUTRAIN présente une académie irréprochable.

Généralement, l'admiration engendre l'imitation. Aussi se demande-t-on pourquoi ces innombrables spectateurs ne deviennent-ils pas tous autant d'exécutants ? La vérité est que la plupart ont bien essayé d'entrer en lice, mais aussitôt découragés en sont très vite sortis... Courir les essoufflait et leur donnait des palpitations de cœur. En essayant de lancer le poids ils se sont déchiré un muscle, en sautant foulé le pied, sans parler des terribles courbatures qui les ont ankylosés pendant des semaines. A tout jamais déçus, ils se sont dit alors que l'athlétisme n'était pas leur lot et y ont définitivement renoncé.

C'est que nul ne peut se livrer aux hygiéniques et passionnants jeux violents sans une longue et rationnelle préparation. Pour pratiquer ces jeux avec profit et plaisir, il est indispensable de posséder une bonne santé, des muscles forts et souples, un cœur solide et des poumons de grande capacité. Tout cela ne s'obtient pas du jour au lendemain. Pour l'acquérir, il faut éduquer son corps comme on éduque son cerveau, patiemment, méthodiquement, journellement. Ce qui veut dire que les adolescents et les adultes qui voudront s'adonner aux sports et y briller devront d'abord faire de la culture physique.

La culture physique poursuit deux buts : 1° Développer harmonieusement le corps humain ; 2° Le maintenir en bonne forme jusqu'à son extrême vieillesse.

Très peu d'entre nous sont bien bâtis et, même parmi les sportifs, très rares sont ceux dont l'académie est sans défaut. Voyez ce champion cycliste, il a des jambes admirables, malheureusement ses bras sont grêles et ses omoplates saillent. C'est un excellent moteur mais ce n'est pas un athlète et aucun sculpteur n'en voudrait pour modèle. On peut en dire autant de ce coureur dont la poitrine et les jambes sont parfaites mais dont les bras et les épaules sont faibles. Quant à ce lever de poids, reconnaissons qu'il a des biceps formidables et de magnifiques mollets, mais la poitrine est trop étroite et il lui serait impossible de courir les 1.500 mètres en cinq minutes et cinq secondes.

Ces sportifs ne sont donc pas des athlètes mais des spécialistes de tel ou tel jeu. Seuls, les boxeurs, les lutteurs et les nageurs possèdent presque toujours un corps sculptural. La boxe et la lutte exigeant un effort intensif de tous les muscles, il leur a bien fallu développer et fortifier ces muscles par la pratique de la culture physique. Les exercices respiratoires les ont dotés d'une poitrine large et profonde et la gymnastique abdominale d'un ventre plat et dur comme un bouclier. Par ces mouvements spéciaux, ils ont fait travailler séparément chaque groupe musculaire sans en négliger un seul et sont arrivés à obtenir un ensemble d'une harmonie parfaite : c'est ce développement harmonieux qui fait leur beauté, leur donne une santé à toute épreuve et une force redoutable.

Avant de se livrer à la pratique d'un sport quelconque, il est donc indispensable de cultiver son corps. Les anciens grecs ne permettaient aux adolescents de s'adonner aux cinq jeux du « pentathle » qui comprenait la course, le saut, la lutte, le lancement du javelot et le jet du disque qu'après être sortis des mains d'un professeur de gymnastique appelé « pédotribe » c'est-à-dire modeleur d'enfants et nous savons tous que les grecs ont atteint la perfection dans l'art de développer le corps humain.

Vous qui pensez que les sports athlétiques ne sont pas votre lot, après six mois de culture physique tentez l'épreuve qu'il, une première fois, vous a déçu, vous serez enthousiasmé.

Essayez ! **Auguste PETYT.**

A LAUSANNE

LES ALLEMANDS REFUSENT DE PRENDRE AUCUN ENGAGEMENT

Mais M. Mac Donald n'a pas encore perdu tout espoir de faire aboutir la Conférence

Hier matin, M. Mac Donald s'est entretenu avec M. von Papen et avec le ministre des Finances du Reich. On assure que ceux-ci sont venus confirmer au président de la conférence qu'il était **impossible pour la délégation allemande de souscrire à une liquidation des réparations qui ne soit pas absolument définitive et, en particulier, si sa mise en vigueur est subordonnée à un règlement universel des dettes intergouvernementales.**

Cette condition, on le sait, est à juste titre jugée indispensable par le gouvernement français qui ne veut pas être exposé après avoir abandonné sa créance sur l'Allemagne, à devoir s'acquitter de sa dette envers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

L'opposition de principe ainsi manifestée par les ministres allemands aux bases fondamentales de l'arrangement envisagé, avant même de connaître le montant de la somme forfaitaire qui leur serait réclamée, fait ressortir à nouveau leur volonté de ne prendre, à Lausanne, aucun engagement.

Leur attitude paraît devoir demeurer inébranlable. **Cependant, M. Ramsay Mac Donald ne semble pas avoir perdu encore espoir de faire aboutir la conférence.**

M. Herriot déclare que l'accord est complet entre la France et l'Angleterre

M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, recevant, à l'issue du Conseil des ministres, les membres de la presse, s'est refusé à toute nouvelle déclaration, les négociations étant encore en cours. Mais M. Edouard Herriot a fait le point de la situation à l'heure à laquelle il parlait.

« Les Français sont en plein accord avec les Anglais sur les deux : questions essentielles de la position prise par la France dès le début de la conférence :

» 1° Lien des réparations et des dettes;

» 2° Caractère général du forfait. Il y a encore quelques petits détails à régler concernant le taux d'intérêt et la date d'émission des bons, etc..., mais de peu d'importance. Il y a lieu d'espérer que cet accord sera bientôt étendu à toutes les autres puissances créancières, grandes et petites.

» Le tout, maintenant, est de savoir ce que feront les Allemands ».

Interrogé au sujet des négociations de la conférence du désarmement à Genève, M. Herriot a répondu qu'il a déjà eu l'occasion de s'entretenir avec nos délégués et que, dès que l'affaire de Lausanne sera réglée, il se rendra à Genève pour suivre de près les travaux de la conférence du désarmement.

TEMPS DE CHALEUR

Pour les gens qui ont soif, voilà un appareil dans lequel on met 1 franc et qui vous donne un « verre » en papier imperméable dans lequel cet appareil verse ensuite du sirop de fruit rafraîchissant. — Notre photo représente une parisienne assoiffée qui se sert de cet appareil.

LA LOTERIE DE LA PRESSE

Les heureux gagnants des deux premiers lots sont M. Devendeville, de Thumesnil et M. Marschaël, de Lomme

« Le gagnant du premier lot, un portefeuille de 50.000 fr., est M. Robert Devendeville, 36 ans, marié, père d'une fillette de trois ans, ouvrier tonnelier chez M. Masse-Meurisse, à Lille. L'heureux gagnant habite 168, rue Carnot, à **Thumesnil** », telle est la nouvelle qui nous parvint hier.

C'est en se rendant à son travail que M. Robert Devendeville apprit la bonne nouvelle. Il en fit part à ses camarades de travail et tout joyeux, retourna chez lui, à Fâches-Thumesnil, avertir sa femme. Les voisins, avertis à leur tour, vinrent témoigner leur sympathie aux heureux gagnants du gros lot.

*****

D'autre part, nous sommes avertis que le porte feuille de 20.000 fr., billet de la série 76 et portant le numéro 8902, a été gagné par M. Marschaël, domicilié 235, rue Jean-Jaurès à Loos, contremaître à l'usine Crépy, à Lambersart, père de deux enfants.

UNE MANIFESTATION A BERLIN

A Berlin, à l'occasion du XIIIe anniversaire du Traité de Versailles, les étudiants ont manifesté. Voici une vue du Lutsgarten, en moment du meeting.

La question du chômage devant la Chambre

La discussion des interpellations s'est poursuivie hier et continuera mardi

A peu de choses près, les orateurs qui se sont succédés hier à la tribune de la Chambre, au cours de la discussion des interpellations sur le chômage, n'ont fait que répéter ce qui a déjà été dit précédemment. M. NAST, cependant, a attiré l'attention du Gouvernement sur la pénible situation des artisans et des intellectuels sans travail.

M. LEFAS évoque le chômage dans les industries de la chaussure, par suite de l'importation des chaussures étrangères et réclame des droits protecteurs. Puis M. DEAT propose, pour diminuer le chômage, de prolonger la scolarité des adolescents.

M. GRISONI déplore qu'on ait enjoint aux municipalités de ne pas ajouter des prestations en nature aux allocations du chômage et proteste contre les saisies dont les chômeurs sont l'objet de la part de leurs propriétaires.

Sur une intervention de MM. JAMMY-SCHMIDT et RAMETTE, à propos de l'expulsion des ouvriers étrangers, M. DALIMIER répond que l'industrie privée peut continuer à employer des ouvriers étrangers, la loi sur la main-d'œuvre étrangère n'ayant pas été votée par le Sénat. D'autre part, les inspecteurs du travail sont malheureusement trop rares ; aussi ne peut-on connaître par eux toutes les infractions à la loi de huit heures. Le ministre compte sur les députés pour lui signaler celles-ci, elles seront sévèrement réprimées.

M. SEITZ se plaint que des entrepreneurs, travaillant pour l'Etat, embauchent des étrangers aux dépens des chômeurs français.

M. DALIMIER. — Des enquêtes ont été ouvertes ; elles seront poursuivies, des dérogations m'ont été demandées, je les ai toutes refusées.

La grève des mineurs dans le Borinage

On craint des complications

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Le nombre des mineurs en grève dans le Borinage est à peu près le même que les jours précédents. On ne constate pas une tendance bien marquée à la reprise et il semble, au contraire, que dans certaines communes comme Jemmapes, Flénu, Quesmes, Quaregnon, les partisans de la grève manifestent une activité plus grande. Les jours de chômage énervent les ouvriers et, de plus, des extrémistes cherchent par tous les moyens à exciter la classe ouvrière.

Bien que les bourgmestres aient pris des arrêtés interdisant les rassemblements, des bagarres tumultueuses se sont produites, les grévistes empêchant les ouvriers qui veulent se rendre au travail d'approcher des puits. Certains ont même tenté d'arrêter la circulation des trains.

La gendarmerie patrouille, mais jusqu'ici, rien de grave ne s'est produit. Toutefois, vendredi matin, à Quesmes, une manifestation de femmes de mineurs a eu lieu. Les femmes se sont attaquées à plusieurs ingénieurs et elles ont même voulu, en pleine rue, déshabiller l'un d'eux. Il faut savoir qu'à Quesmes, les patrons ne veulent réembaucher les grévistes qu'au fur et à mesure de leurs besoins, ce qui prolonge la grève.

La Centrale des mineurs du Borinage se réunira aujourd'hui, à Hornu, pour examiner la situation. Il se pourrait que la grève devienne générale la semaine prochaine dans le bassin.

La suite est renvoyée à mardi après-midi, à 15 heures.

La crise de la pêche maritime

D'un commun accord, entre MM. DALIMIER et André HESSE, une interpellation de ce dernier sur la crise de la pêche maritime, est fixée aussitôt après les interpellations sur l'agriculture.

LA FÊTE DU NAGEUR SCOLAIRE

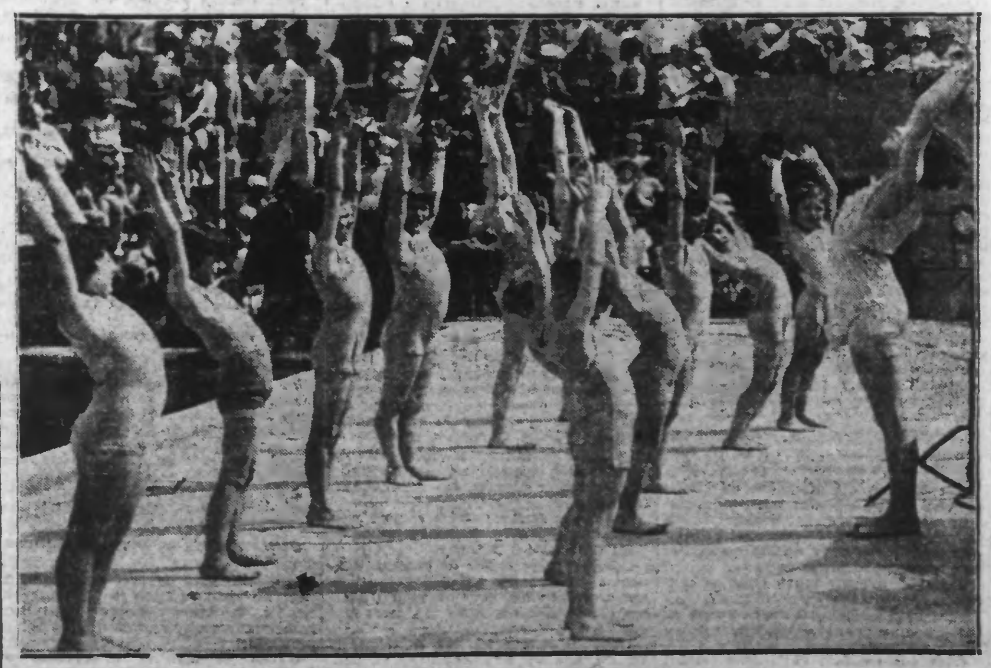

La 8e fête du nageur scolaire va avoir lieu la piscine des Tourelles à Paris. Le programme classique est assuré par de jeunes scolaires. Notre photo représente un groupe de fillettes à l'entraînement, faisant une démonstration de gymnastique.

LE PROJET FINANCIER A ETE DEPOSE HIER A LA CHAMBRE PAR M. HERRIOT

Celui-ci comprend notamment la réduction des dépenses militaires ; l'aménagement des traitements, des pensions et de la retraite des combattants, ainsi qu'un certain nombre de suppressions d'exonérations d'impôts

Hier matin, les membres du gouvernement se sont réunis, en conseil de cabinet, puis en conseil des ministres. Au cours de ces deux conseils, ils se sont mis en complet accord sur le projet financier tendant à installer l'équilibre budgétaire.

Dès l'ouverture de la séance de la Chambre, dans l'après-midi, **M. Herriot**, président du Conseil a déposé ce projet sur le bureau de l'assemblée qui, sur sa demande, et par 434 voix contre 1, a voté la procédure exceptionnelle d'extrême urgence. M. Malvy, président de la commission des finances, ayant fait connaître que le rapport pourrait être terminé ce soir et publié dès demain à l' « Officiel », il a été décidé que la Chambre discuterait le projet de loi lundi, à 15 heures.

L'économie du projet

M. Palmade, ministre du Budget a exposé, à l'issue du conseil des Ministres, aux représentants de la presse, l'économie du projet financier. Il a rappelé que le déficit budgétaire de 1930-31, a atteint 2.642 millions et que celui de 1931-32, compte tenu de la perte des recettes du plan Young, est de l'ordre de 4.748 millions.

Quant à l'exercice 1932, on ne saurait encore évaluer son déficit, mais il apparaît déjà que pour l'exercice 1933, l'insuffisance des ressources peut être évaluée entre 6 et 7 milliards.

Un redressement de 4 milliards

La situation de la trésorerie est également très sérieuse. Aussi l'étude qui en a été faite dans l'exposé des motifs du projet de loi aboutit à cette conclusion que des mesures énergiques de redressement sont nécessaires.

A cet effet, le projet de loi comporte des dispositions dont les principales visent à un dégonflement des masses budgétaires, il est prévu, par ailleurs, certaines dispositions fiscales qui apporteront un appoint de ressources appréciables. L'ensemble de ces mesures de redressement ménagera des disponibilités d'un ordre de grandeur de 4 milliards.

Réduction des dépenses militaires

En ce qui concerne les dépenses militaires évaluées à 44 milliards 186 millions sur la base du projet de budget de 1932, il est proposé le maximum d'économies compatible avec le maintient d'une absolue sécurité. Ces économies s'élèvent à 1.500 millions et s'appliquent à tous les ministères de défense nationale.

Ces économies sont dues, pour la plus grosse part, aux réformes ci-après :

Pour tous les ministères de la défense nationale, réduction du montant des primes d'engagement et de rengagement; coordination industrielle et commerciale des achats nécessaires à la défense nationale.

Pour la guerre, reduction d'effectifs, arrêt du recrutement de la garde mobile, report d'un mois dans l'appel d'hommes du contingent ; effort de compression sur les constructions et matériels neufs; battement accru entre la libération et l'incorporation ; octroi de permissions.

Pour la marine, ajournement de l'exécution des travaux en ce qui concerne les bâtiments, dont la construction n'est pas encore commencée.

Pour l'air, compression de la consommation des matériels et éventuellement suppression d'un certain nombre d'escadrilles.

Diminution de 5 % sur les dépenses ayant trait aux fonctionnaires

Sur les autres dépenses, les économies proposées se répartissent ainsi :

Il est envisagé une réduction forfaire de 5 % sur l'ensemble des dépenses intéressant les personnels de l'Etat, étant entendu que les échelles de traitement ne seront pas touchées. L'économie à attendre de cette mesure est de l'ordre de 500 millions en ce qui concerne les personnels civils. Pour le personnels militaires, l'économie correspondante qui est de 200 millions, est comprise dans le chiffre ci-dessus de 1.500.000.000 francs.

Ajournement du stade de la péréquation des pensions

Le deuxième stade, prévu par la loi du 31 mars 1932, pour la péréquation des pensions serait ajourné, d'où une économie de 200 millions. Pensions de

M. PALMADE
Ministre du Budget

guerre; Anciens Combattants. Il ne serait rien modifié au régime des pensions d'invalidité et aux conditions d'âge requises pour jouir de la retraite du combattant.

Suppression de la pension des veuves de guerre remariées

En revanche, seraient supprimées la présomption d'origine pour les militaires du contingent et la pension servie aux veuves de guerre remariées. Il en serait de même pour la retraite du combattant à l'impôt général sur le revenu.

Aménagement de la retraite du combattant

Toutefois, par analogie avec les dispositions intervenues pour les pensions des ascendants, les droits à la retraite du combattant seraient maintenus à ceux qui ne sont imposés qu'à un revenu net ne dépassant pas 5.000 fr. Après abattement à la base et déduction pour charges de famille, c'est-à-dire, en fait, 15 000 francs pour le contribuable célibataire ; 20.000 fr pour le contribuable marié sans enfants ; 24.000 fr. pour le contribuable marié avec un enfant mineur ; 42.000 francs pour le contribuable marié avec 4 enfants mineurs.

Ces dispositions se traduiraient par une économie de 360 millions.

Réduction sur certaines assurances sociales

Une économie de 90 millions serait réalisée par une réduction des taux des majorations allouées aux assurés sociaux des professions agricoles.

Suppression d'exonérations fiscales

Enfin il est proposé un certain nombre de réaménagements fiscaux qui s'analysent ainsi qu'il suit :

A) suppression, en matière de chiffre d'affaires, de l'exonération des affaires réalisées par les entreprises concessionnaires, dont les tarifs sont fixés par l'autorisation publique (300 millions).

B) suppression, en matière de chiffre d'affaires, de l'exonération des affaires automobiles (110 millions).

C) augmentation du droit de consommation sur les cafés (300 millions).

D) Suppression en matière d'impôt sur le revenu des créances de l'exonération des intérêts servis par les encaisses d'épargne à leurs déposants (280 millions).

E) imposition, en matière d'impôt général sur le revenu des revenus fonciers, afférents à des immeubles loués d'après les revenus réels déclarés (100 millions).

F) Modification en matière d'impôt général sur le revenu du mode de calcul de l'impôt et relèvement de tarif (380 millions).

Relèvement de tarifs postaux télégraphiques et téléphoniques

En outre le projet de loi prévoit, au titre de l'administration des P. T. T., divers relèvements de tarifs qui contribueront à redresser à concurrence de 21 millions, l'équilibre du budget annexé.

Ces relèvements s'appliquent aux tarifs des imprimés non périodiques, cartes postales illustrées, droits fixes de recommandation, télégrammes ordinaires et à certains tarifs téléphoniques.

L'audition de M. Herriot par la Commission des Finances

La commission des finances a entendu hier après-midi, M. Edouard Herriot, qui lui a fait un exposé des négociations de Genève et surtout de Lausanne.

Il a mis surtout la commission au courant des principales phases de la conférence relatives au règlement définitif des réparations et des dettes, sans dissimuler aucune des difficultés auxquelles la délégation française s'est heurtée jusqu'à présent.

Le président du Conseil n'a dit que quelques mots pour terminer sur le projet financier qui venait d'être déposé et dont il a souligné la nécessité et l'urgence en raison de la situation de la trésorerie et du déséquilibre budgétaire résultant d'une part de la diminution du rendement des impôts : d'autre part de l'arrêt des versements escomptés de l'Allemagne, en exécution du plan Young.

Il a fait appel à la commission pour seconder la tâche du gouvernement.

M. VERLOMME, SOUS-PRÉFET DE CAMBRAI EST NOMMÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU NORD

MM. SUDRES ET PAPINOT sont nommés sous-préfets de Cambrai et de Dunkerque

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, a fait signer hier, par le Président de la République, un important mouvement administratif, dans lequel trois nominations intéressent le département du Nord.

Aux termes de ce mouvement :

M. **Verlomme, sous-préfet de Cambrai**, est nommé **Secrétaire général du département du Nord** ;

M. **Sudres, sous-préfet de Sariat**, est nommé **sous-préfet de Cambrai** ;

M. **Papinot, sous-préfet d'Autun**, est nommé **sous-préfet de Dunkerque.**

On ne peut que se féliciter de la nomination de M. Verlomme aux importantes fonctions de secrétaire général du Nord. De par son passé, de par sa connaissance des problèmes qui intéressent notre région, M. Verlomme était particulièrement qualifié pour remplir les délicates fonctions qui lui sont confiées.

Nous lui adressons nos bien vives et bien sincères félicitations.

Quant aux sous-préfets qui vont s'installer à Cambrai et à Dunkerque, nous leur adressons nos vœux de cordiale bienvenue dans notre région.

La carrière de M. Verlomme

M. Verlomme est né le 14 octobre 1890, à **Dunkerque**. Après avoir fait sa licence en droit et avoir été principal clerc de notaire, M. Verlomme a débuté dans l'administration, en août 1914, en qualité de secrétaire particulier du sous-préfet de Dunkerque.

Il a été successivement, du 1er avril 1915 au 10 septembre 1919, chef de cabinet des Préfets de la Seine-Inférieure et de la Somme ; le 8 septembre 1919 sous-préfet de Confolens.

Le 10 septembre 1919, le nouveau secrétaire général du Nord a été mis à la disposition du préfet de la Somme. Il a été nommé le 7 juin 1921, sous-préfet de Romorantin, puis a été rattaché, le 22 septembre 1926, à la préfecture du Loir-et-Cher ; le 15 février 1927, à la préfecture de la Seine ; le 23 décembre 1927 à la préfecture de la Sarthe, et, après avoir été élevé, le 1er janvier 1932 à la première classe personnelle il a été nommé, le 9 août 1929 sous préfet de **Cambrai.**

M. VERLOMME
Secrétaire Général du Nord.

M. Verlomme est chevalier de la Légion d'Honneur, au titre des Régions libérées, depuis 1931.

Il est décoré, en outre, de la médaille de la Reconnaissance Française, de l'Ordre de la Couronne de Belgique et du British Empire. Il a mérité une citation civile.

Celle de M. Sudres

M. Sudres est né, le 2 juin 1885, à Saint-Céré (Lot).

Licencié en droit. Il a occupé successivement les postes suivants :

7 novembre 1912, conseiller de préfecture du Lot ; 3 août 1914, appelé sous les drapeaux ; 3 juin 1919, sous-préfet de Gourdon ; 1er août 1922, sous-préfet de Lavaur ; 15 décembre 1922, sous-préfet de Sariat.

Le nouveau sous-préfet de **Cambrai**, qui est décoré de la Croix de Guerre, et a mérité deux citations, a été fait chevalier de la Légion d'Honneur, le 24 mars 1923. Il est chevalier du Mérite Agricole et a reçu la médaille de la Mutualité.

M. Sudres a été élevé à la 1re classe personnelle le 1er août 1929.

Celle de M. Papinot

M. Papinot (Alfred-Louis) est né, le 25 avril 1884, à Setif.

Licencié en droit, il est entré dans la carrière administrative, en août 1914, en qualité de secrétaire particulier du préfet d'Alger.

Appelé sous les drapeaux du 17 septembre 1914 au 23 novembre 1917, il a été nommé, en juillet 1917, chef-adjoint du cabinet du préfet de Constantine.

M. Papinot a été successivement ensuite : le 26 avril 1918, chef du cabinet du préfet de l'Orne ; en janvier 1920, chef du cabinet du directeur de l'Hygiène et de l'Assistance publique ; le 1er mars 1920 sous-préfet d'Embrun ; le 10 février 1921, sous-préfet de Civray ; le 8 septembre 1924 sous-préfet de l'Argentière ; le 11 octobre 1924, chef du secrétariat particulier du ministre de l'Instruction publique ; le 26 octobre 1925 sous-préfet de Vitry-le-François ; le 17 avril 1927, sous-préfet de Bethel ; le 15 mai 1930, sous-préfet d'Autun.

M. Papinot, qui a été élevé à la 1re classe personnelle, le 16 mai 1929, est décoré de la Croix de Guerre, des Palmes Académiques, du Mérite Agricole de la médaille de la Mutualité et de la Médaille d'honneur en argent de la Prévoyance Sociale.